

Débat d'orientation budgétaire 2022

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la décision n° 2021-025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,

Vu les éléments pour le débat d'orientation budgétaire 2022,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 9 juillet 2021, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés le débat d'orientation budgétaire 2022, conformément au document joint.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 24

Nombre de voix favorables : 18

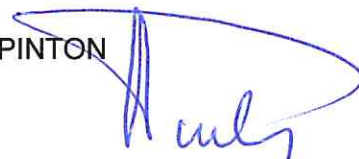
Nombre de voix défavorables : 3

Nombre d'abstentions : 3

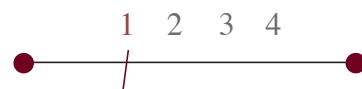
Fait à Lyon, le 9 juillet 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON



ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON



2022

*Éléments
pour le débat
d'orientation
budgétaire*



Préambule.....	2
1. Orientations stratégiques de l'établissement	3
1.1 La formation.....	3
1.2 La recherche.....	3
1.3 Ressources documentaires et numériques.....	4
1.4 Démarche de développement durable	5
1.5 Accompagnement des missions de l'École	5
2. Construire une trajectoire pour l'École sur 2022	7
2.1 Rappel du calendrier budgétaire du budget 2022	7
2.2 Synthèse des recettes et dépenses prévisionnelles 2022.....	8
2.3 Les recettes et dépenses globalisées prévisionnelles 2022	10
2.3.1 Les recettes globalisées prévisionnelles 2022	10
2.3.1.1 La subvention pour charges de service public (SCSP)	10
La dotation de masse salariale de la subvention pour charges de service public	10
La dotation de fonctionnement de la subvention pour charges de service public.....	10
2.3.1.2 Les recettes globalisées pré affectées	11
2.3.1.3 Les ressources propres de l'École	11
2.3.2 Les dépenses globalisées prévisionnelles 2022	12
2.3.2.1 Les dépenses prévisionnelles de masse salariale Etat	12
2.3.2.2 Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles relatives à des dépenses de ressources humaines.....	12
2.3.2.3 Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles « incompressibles »	12
2.3.2.4 Les autres dépenses de fonctionnement prévisionnelles (hors incompressibles et dépenses liées aux RH), moyens à allouer sur les projets	13
2.3.2.5 Les dépenses prévisionnelles d'investissement financées sur les moyens établissement 13	
2.4 Les recettes et dépenses fléchées prévisionnelles 2022	14
2.4.1 Les recettes fléchées prévisionnelles 2022.....	14
2.4.2 Les dépenses fléchées prévisionnelles 2022.....	14
2.4.2.1 La masse salariale prévisionnelle financée sur contrat de recherche	14
2.4.2.2 Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles financées sur contrats de recherche 15	
2.4.2.3 Les dépenses prévisionnelles d'investissement financées sur contrats de recherche .	15
2.5 La charge d'amortissement.....	16

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB)¹ est la première étape d'élaboration du budget initial 2022 (BI2022) en fixant des éléments de cadrage. Cette année, le DOB a été revu et repensé et met l'accent essentiellement sur les orientations stratégiques avec une première projection de l'ensemble des dépenses et des recettes qui ne se limitent pas aux seuls moyens établissements.

Le document qui suit s'attachera à décrire les priorités et orientations de l'établissement sur plusieurs années dont 2022 dans une première partie, puis seront présentées les premières hypothèses pour le budget 2022 au regard des informations connues à ce jour. Le montant des moyens établissements à répartir au budget initial 2022 sera calculé plus finement début octobre au regard des informations plus précises qui seront alors à disposition.

L'élaboration de ce DOB intervient dans un contexte particulier liée à la crise sanitaire avec une activité transformée et redéployée. En effet, les déplacements professionnels et les mobilités étudiantes ont été freinés, les enseignements se sont tenus en mode hybride, l'accueil des chercheurs étrangers arrêté, l'organisation de colloques reportée, le travail à distance a été la règle. Les projections pour 2022 se placent dans le cadre d'une activité redevenue normale. Le DOB donne le cadre qui alimentera les dialogues de gestion entre les centres de responsabilité budgétaire et les services de l'École, que ce soit pour la campagne d'emplois, le fonctionnement courant et les investissements.

Au printemps 2021, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a initié la phase 2 du dialogue stratégique de gestion (DSG) dédié au financement de projets qui participent au déploiement du contrat pluriannuel. L'ENS de Lyon a déposé cinq projets au total : trois projets de recherche et d'innovation, et deux projets hors recherche et innovation relatifs à la sécurité informatique et au SI concours. Les montants de chaque projet retenu seront arbitrés par la DGESIP à l'été 2021. Les projets retenus seront financés sur une période de 2 ans maximum, avec une consommation des crédits possibles jusqu'au DSG 2 de l'année 2023.

Il convient également de noter que l'ENS de Lyon a déposé un projet en partenariat avec Sciences Po Lyon et le CNSMD dans le cadre du 4^{ème} volet du programme investissement d'avenir (PIA4) autour de 3 axes marqués par l'ouverture (i) à la diversité des recrutements d'étudiants, (ii) à des thématiques pluridisciplinaires de formation et de recherche, (iii) à l'international. La demande financière est de l'ordre de 66 M€ dont 49 M€ pour l'ENS de Lyon sur 10 ans.

¹ Article R719-64 modifié par décret n°2015-652 daté du 10 juin 2015.

1. Orientations stratégiques de l'établissement

Cette section donne les orientations, souvent pluriannuelles, qui concernent des initiatives avec un impact budgétaire notable.

1.1 La formation

Poursuivre l'offre de formation du contrat en cours (2021-2022 est la dernière année universitaire de ce contrat) et préparer la mise en œuvre de la nouvelle carte de formation, qui sera effective à la rentrée 2022. Le travail prévu, en particulier sur le diplôme de l'ENS de Lyon, conduira certainement à mettre en place de nouveaux enseignements.

Concernant le concours d'entrée, la mise à jour du logiciel Epona est à poursuivre, notamment s'il doit être adapté à l'attribution de points de bonifications aux boursiers sur critères sociaux. Des discussions sont également en cours concernant l'augmentation de la rémunération des jurys d'écrit.

Il convient de noter que durant l'exercice 2022 sur le volet formation une baisse des recettes est estimée : 50 k€ au titre des droits d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon (montant divisé par deux pour les normaliens étudiants suite à l'amendement voté par le CA en mai 2021), 10 k€ liée à l'abrogation proposée au prochain CA de la délibération de décembre 2014 qui prévoyait une participation financière des étudiants aux frais des stages de terrain collectifs, et certainement une diminution sensible de la taxe d'apprentissage.

1.2 La recherche

L'École a émis le souhait de renforcer la multidisciplinarité, sans renoncer à un ancrage disciplinaire fort. Mais la prise de conscience de l'importance, en parallèle, d'un retour plus rapide vers la société rencontre un large consensus. Un accompagnement est attendu pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs des laboratoires souhaitant soumettre des projets multidisciplinaires.

Les renforcements significatifs en fonctionnement et en investissement en 2021 ont vocation à être pérennisés. Des équipements importants vont être acquis grâce aux succès à l'appel d'offre Equipex+, mais les laboratoires ont d'autres besoins déjà nombreux : Microscope Électronique à Balayage (MEB), Spectromètre de masse, Équipement Raman, ... et bien sûr le renouvellement important et continu des serveurs du PSMN et de la salle SING qui sont toujours plus utilisés. La question encore plus prégnante concerne les infrastructures de recherche du type de la RMN à 1,2 GHz qui était demandée tant à l'appel Equipex+ qu'au CPER. Les deux retours négatifs nécessitent de mener une réflexion cruciale pour rechercher des partenariats importants tant avec le CNRS qu'avec des entreprises partenaires pour maintenir la plateforme du CRMN au plus haut niveau international.

Au niveau immobilier, l'année 2022 sera cruciale pour l'installation du Cryo-microscope à proximité du P3 et en lien avec la construction d'un nouveau P3. L'aménagement du sous-sol du M6 permettra également de fournir au laboratoire de chimie des espaces très utiles pour le développement de ses activités scientifiques en accord avec son projet HCERES. Enfin, la question de la régulation thermique des bâtiments du site Monod reste toujours et encore d'actualité.

La fin de l'année 2021 devrait nous permettre de clarifier quelle solution sera à privilégier pour l'agrandissement de son patrimoine immobilier afin d'accroître sa capacité d'accueil d'équipes de recherche. La solution du financement du bâtiment sur les enjeux sociétaux par le CPER serait la meilleure solution et permettrait un réagencement réfléchi et de qualité de plusieurs laboratoires de recherche tout en accueillant sur le site la délégation INRIA, l'un des organismes de recherche partenaires.

1.3 Ressources documentaires et numériques

Accessibilité documentaire

Le projet d'ouverture plus large de la bibliothèque (extensions de 19h à 21h du lundi au vendredi, de 17h à 20h le samedi, et de 10h à 20h le dimanche, essentiellement portés par des emplois étudiants) est en voie de finalisation. Ce projet vise à permettre aux lecteurs de la bibliothèque (ENS, chercheurs et étudiants de la COMUE) un accès suffisamment large aux nombreux espaces de travail et aux collections en libre-accès de la bibliothèque, ainsi qu'à ses services et collections spécialisées (grâce à la présence d'agents titulaires le samedi). L'adéquation de cette offre doit être mesurée par le recours à des enquêtes de satisfaction et des bilans réguliers ; le cas échéant, elle sera adaptée. Le projet tel qu'il est actuellement défini implique la mise à disposition de moyens importants en masse salariale des emplois étudiants (175 000 € par an) et en prestation de sécurité (40 000 €). De façon plus corollaire, il implique un renforcement des prestations d'entretien, des coûts en fluide, du temps de travail pour la gestion (DRH, équipe des services aux publics et encadrement de la bibliothèque), l'installation et la maintenance d'équipements de vidéo-protection. In fine, ce projet implique également de concrétiser les travaux de réaménagement du hall de la bibliothèque avec installation d'un contrôle d'accès ou tout dispositif équivalent visant à sécuriser les entrées. Dans le cadre de sa stratégie documentaire adossée à la politique de l'ENS de Lyon, la bibliothèque Diderot est autant une bibliothèque de collections que de services. Labellisée CollEx pour la richesse de ses fonds, elle met également en œuvre des projets de science ouverte au bénéfice des communautés de chercheurs. Cette double ambition nécessitera à moyen terme d'étendre ses espaces de conservation (construction d'un 12e magasin) d'une part, et de mener à bien un projet de réinformatisation (accès distant à son offre documentaire hybride) d'autre part. Des financements sont sollicités notamment dans le cadre du plan bibliothèque ouverte.

Accessibilité numérique

Les efforts doivent se poursuivre concernant l'évolution, le développement et la mise à jour des sites web de l'École, hébergés, avec un point d'attention tout particulier concernant l'accessibilité numérique, soumise à des obligations légales renforcées depuis septembre 2020. Les besoins seront importants en termes de formation des personnels qui devront s'investir dans l'accessibilité

numérique (Dunes, Éditions, Mission handicap, BdL etc) dans les domaines de la sensibilisation, du pilotage, de la production de contenu et de l'audit.

Le second projet consistera à créer un Portail des savoirs de l'ENS de Lyon dédié aux ressources vidéo et audio. En effet, l'ENS de Lyon, en tant qu'établissement d'enseignement supérieur, a une mission de diffusion des connaissances, auprès de différents publics, dont : le grand public (pour découvrir) ; les étudiants et personnes en formation (pour approfondir et se former) ; le monde éducatif, enseignants et futurs enseignants (pour se former et pour enseigner). L'École produit des ressources scientifiques et pédagogiques, issues de ses activités de recherche et de formation. En particulier, l'École a constitué ces 20 dernières années un important fonds de vidéos de cours et de conférences, archivées de manière pérenne et hébergées en interne mais partiellement diffusées. En terme budgétaire, ce projet pourrait peut-être être co-financé par la région AURA et par les ressources propres des sites experts.

1.4 Démarche de développement durable

L'École a créé une mission Développement Durable en octobre 2020. Après une première phase de recensement des actions déjà mises en place et d'identification des acteurs et des personnes ressources à l'École, le bilan carbone de l'École vient d'être établi.

Il s'agit maintenant de définir une stratégie globale et d'engager les actions permettant d'atteindre nos objectifs qui pourront avoir des répercussions sur la politique immobilière, les achats, les politiques de formation et les projets de recherche de l'École, ainsi que sur le fonctionnement des services

1.5 Accompagnement des missions de l'École

Sont décrites dans ce qui suit un certain nombre d'actions qui visent à mieux piloter et accompagner les missions, dans les dimensions administratives de support et soutien aux missions.

Dans le domaine financier et comptable

- Disposer d'outils agiles de pilotage de gestion financière et des ressources humaines pour permettre une visibilité pluriannuelle et une évaluation des actions mises en œuvre ; systématiser les projections pluriannuelles de notre budget dans toutes ces composantes (fonctionnement, investissement et masse salariale). Disposer d'indicateurs réguliers.
- Lever la réserve concernant l'inventaire physique et comptable des équipements dans le cadre de la certification des comptes.
- Déployer des moyens modernes de paiement au bénéfice des fournisseurs et afin de faire disparaître l'encaissement d'espèces.
- Étudier la mise en œuvre d'un service facturier en recettes, possibilité offerte par le décret GBCP pour gagner en efficience.

- Développer une politique d'achat durable et responsable dans tous les domaines d'achat (informatique, mobilier, missions, etc...), en privilégiant un soutien au développement économique local, et en développant un réseau de partenaires.
- Simplifier et alléger les processus de facturation interne et externe.

Dans le domaine des systèmes d'information

- Améliorer la sécurité informatique (accès réseaux, firewall, intrusion, messagerie). Avec l'amplification du travail à distance, mettre en œuvre un environnement numérique de travail agile, simple et sécurisé.
- Poursuivre la lancée des projets de dématérialisation en les priorisant (process paie, signature électronique, vote électronique, archivage électronique...) et sécuriser et perfectionner la dématérialisation de la chaîne de la dépense et de la recette.
- Rénover les SI de gestion (RH dans un premier temps puis finances), le référentiel unique des personnels. Le SI finance actuel devra être évalué comparativement à ce qui existe ailleurs, notamment chez nos principaux partenaires académiques.
- Intégrer un nouveau SI Patrimoine suite à la disparition du précédent prestataire.
- Suivre l'évolution du projet PEGASE pour anticiper son intégration dans l'établissement.

Dans le domaine des ressources humaines

- Formaliser et mettre en œuvre un plan en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes, la prévention des risques psycho-sociaux, la prévention des VSS.
- Formaliser un plan sur la qualité de vie au travail. Mettre en place les lignes directrices de gestion sur les promotions et la valorisation des parcours professionnels. Décliner les actions RH du plan HRS4R de l'établissement. GPEEC : poursuivre la cartographie des métiers et identifier les besoins en compétences, les futurs métiers et ressources.
- Progresser dans la démarche de contrôle interne, tant autour des processus de gestion que des processus de paye, afin de les fiabiliser et les sécuriser.
- Actualiser la politique à l'égard des contractuels (CDD et CDI).

Dans le domaine de l'immobilier

- Restructuration de la résidence d'hébergement des étudiants Debourg du site Monod en partenariat avec le CROUS. Construction d'un nouveau gymnase.
- Mise en œuvre d'un plan de GER tout site hors du périmètre du contrat de partenariat, principalement sur Descartes.
- Poursuite des mesures visant à optimiser la consommation et les coûts énergétiques en engageant des travaux à forte efficacité énergétique, en renégociant les marchés concernés notamment « électricité », et en optimisant la fiscalité sur Monod.

2. Construire une trajectoire pour l'Ecole sur 2022

2.1 Rappel du calendrier budgétaire du budget 2022

Mi-juin 2021 : Lancement de la procédure budgétaire et de la campagne d'emploi 2022.

Envoi par la Direction des Affaires Financières de la note de recensement des besoins financiers, RH, et patrimoniaux aux centres de responsabilité budgétaires de l'école. Le recensement des demandes de ressources se fait cette année sur 3 ans.

Début juillet à Mi-septembre 2021 : Dialogue de gestion CRB / SO

Chaque centre de responsabilité budgétaire s'entretient avec ses services opérationnels pour discuter des besoins financiers, RH, et besoins en termes de locaux et travaux pour l'exercice 2022. Une prévision des besoins pour les exercices 2023 et 2024 est également demandée.

24/09/2021 : Retour des fichiers synthétiques à la DAF

Les CRB déposent sur Nuxéo le fichier Excel agrégeant tous les besoins financiers, RH, et patrimoniaux de l'ensemble de leurs SO, selon le format du fichier demandé (cf note transmise).

Début Octobre 2021 : Dialogues de gestion Président / CRB

Dialogues de gestion entre les CRB et la présidence de l'école en présence de la DAF et de la DRH et au plus tard le 7 octobre.

Mi-octobre 2021 : Arbitrage de la Présidence

Arbitrage de l'allocation des moyens établissement 2022 (montant global d'allocation) par la présidence aux différents CRB, ce qui leur permet de construire leur budget initial 2022.

Semaine du 11 octobre 2021 : Remontée des fichiers du budget initial 2022

Les services de l'Ecole renvoient à la DAF les fichiers de remontées budgétaires tenant compte de l'arbitrage communiqué par leur CRB.

Début décembre 2021 : Commission des finances

Première présentation du budget initial 2022 aux élus de la commission des finances.

Mi-décembre 2021 : Conseil d'administration de fin d'année

Le budget initial 2022 est présenté en conseil d'administration et soumis au vote.

Début janvier 2022 : Ouverture du budget initial 2022

La DAF procède à l'ouverture du budget initial 2022.

Mi-mars 2022 : Compte financier 2021

Présentation du compte financier 2021 en commission des finances et au conseil d'administration.

Avril à Juin 2022 : Budget rectificatif 2022

Ajustement du budget initial 2022 et notamment des prévisions de recettes et des autorisations de dépenses : Préparation au printemps 2022 et vote début juillet 2022 en conseil d'administration.

Décembre 2022 à Mars 2023 : Compte financier 2022

Clôture des données financières 2022 en recettes et en dépenses.

2.2 Synthèse des recettes et dépenses prévisionnelles 2022

La synthèse ci-dessous montre les dépenses en crédits de paiement et les recettes encaissables prévisionnelles de l'école pour 2022, une distinction y est faite entre les données globalisées et les données fléchées. Les projections 2022 sont principalement basées sur les données du budget rectificatif 2021.

Prévisions 2022	RECETTES ENCAISSABLES		DEPENSES EN CREDITS DE PAIEMENT		SOLDE BUDGETAIRE
Globalisées	Masse salariale Etat (SCSP)	106 078 260 €	Masse salariale Etat	105 471 781 €	606 479 €
			<i>dont reversements CDSN (en FCT)</i>	10 808 804 €	
	Fonctionnement	22 270 306 €	Fonctionnement	19 191 196 €	3 079 110 €
	<i>dont dotation (SCSP)</i>	13 161 514 €	<i>dont dépenses de fonctionnement RH</i>	506 416 €	
	<i>dont recettes propres récurrentes</i>	4 764 792 €	<i>dont dépenses incompressibles</i>	10 569 987 €	
	<i>dont recettes globalisées préaffectées</i>	4 344 000 €	<i>dont montant à allouer pour les projets</i>	8 114 793 €	
	TOTAL Recettes masse salariale et fonctionnement	128 348 566 €	TOTAL Dépenses masse salariale et fonctionnement	124 662 977 €	3 685 589 €
			Investissement	7 032 000 €	-7 032 000 €
	TOTAL Recettes globalisées	128 348 566 €	TOTAL Dépenses globalisées	131 694 977 €	-3 346 411 €
	Amortissements non neutralisés		Charge d'amortissement non neutralisée	2 854 275 €	

Fléchées	Contrats de recherche	9 026 224 €	Contrats de recherche	12 763 025 €	-3 736 801 €
			<i>dont masse salariale</i>	5 964 650 €	
			<i>dont fonctionnement</i>	3 730 857 €	
			<i>dont investissement</i>	3 067 518 €	

L'écart entre les recettes encaissables et les dépenses en crédits de paiement permet d'évaluer le solde budgétaire prévisionnel de l'école pour 2022. Le solde budgétaire ne correspond pas au résultat mais il s'agit du flux de trésorerie généré par l'activité de l'école. Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre, il peut être excédentaire ou déficitaire.

Pour rappel, le résultat correspond au bénéfice ou perte sur la période mesurée par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice.

Les recettes fléchées sont destinées à des dépenses explicitement identifiées par le financeur, elles sont potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ainsi, nous prévoyons sur 2022 plus de dépenses que de recettes et donc un solde budgétaire des crédits fléchés déficitaire de -3,7M€. Le décalage de flux de trésorerie, entre les dépenses et les recettes, s'explique soit par le fait que l'école avance sur sa trésorerie des projets dont les encaissements peuvent arriver dans un second temps, soit que certains encaissements ont lieu au début du projet et les dépenses se font dans un second temps.

Les marges de manœuvre de l'établissement reposent sur la partie « globalisée » puisque les recettes globalisées n'ont pas d'utilisation prédéterminée (sauf exceptions : en effet, seules 3% des recettes globalisées prévisionnelles de l'école ont une pré affectation, c'est le cas principalement à la VPR pour le fonds recherche, le préciput ANR, les prestations de recherche,

les recettes du service valorisation, et à ENS Editions des recettes de ventes d'ouvrages). Le solde budgétaire 2022 des crédits globalisés est évalué à -3,3M€.

En ce qui concerne la masse salariale Etat, la subvention pour charges de service public est à comparer, côté dépenses, avec les dépenses de masse salariale Etat et les reversements faits pour les contrats doctoraux spécifiques des normaliens (CDSN) faits en crédits de fonctionnement. Le solde budgétaire 2022 de la masse salariale Etat s'élève à 606k€.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement globalisés, les recettes propres récurrentes correspondent aux recettes générées par l'école lors de son cycle d'exploitation (loyers des résidences étudiantes, rupture de l'engagement décennal, refacturation des charges liées à l'exploitation des bâtiments occupés par les restaurants CROUS, location de salles, formation continue...).

2.3 Les recettes et dépenses globalisées prévisionnelles 2022

2.3.1 Les recettes globalisées prévisionnelles 2022

Les hypothèses de prévisions de « recettes globalisées » pour l'année 2022 ont été construites sur la base de l'exécution des exercices précédents, ainsi que des nouvelles recettes et nouveaux besoins financiers identifiés sur l'exercice 2021 (BR2021). Les deux exercices précédents ayant été impactés par la crise sanitaire, certaines recettes ont été réévaluées.

2.3.1.1 La subvention pour charges de service public (SCSP)

La SCSP est évaluée à **119 239 774 €** pour 2022, représentant 86 % des recettes prévisionnelles totales.

		Montant
SCSP	Prévision de recette de masse salariale Etat	106 078 260 €
	Prévision de la dotation de fonctionnement	13 161 514 €

89,7% de cette dotation prévisionnelle concerne les de crédits de masse salariale, 10,3% la dotation de crédits de fonctionnement.

La dotation de masse salariale de la subvention pour charges de service public

Une projection de la dotation de masse salariale de la subvention pour charges de service public donnerait la tendance suivante pour 2022 :

Pour la projection 2022 (**106 078 260€**), la dotation est calculée sur la base de la notification initiale 2021 à laquelle ont été ajoutés les contrats doctoraux spécifiques des normaliens (CDSN) pour l'année 2021, la compensation de la refonte indemnitaire liée à la loi de programmation de la recherche (LPR), et la participation prévisionnelle du MESRI au financement des prolongations de contrats doctoraux (prolongations liées à la crise sanitaire).

La dotation de fonctionnement de la subvention pour charges de service public

A ce stade de la prévision budgétaire, et en l'absence de notification pour l'année 2021, les **13 161 514 €** de la prévision 2022 correspondent à la notification initiale 2021 modulée :

- de 200k€ de crédits supplémentaires que l'établissement prévoit de percevoir au titre des projets déposés en avril 2021 auprès du MESRI dans le cadre de la phase 2 du Dialogue Stratégique de gestion.
- des crédits non pérennes ou déjà comptabilisés dans les recettes fléchées, c'est ainsi le cas des crédits scientifiques IUF; de la dotation de sûreté (opérations immobilières) et de la contribution au groupement de commande Elsevier.

Il est à noter que la dotation de fonctionnement est stabilisée depuis 2014 et ne tient pas compte de l'évolution des surfaces de l'ENS ni même de l'inflation durant ces 7 dernières années. La dotation de fonctionnement a été globalisée progressivement en supprimant les subventions fléchées : élèves boursiers internationaux, action sociale, négociation contractuelle, subvention de la bibliothèque inter-universitaire mais le montant reste identique à périmètre constant.

2.3.1.2 Les recettes globalisées pré affectées

Les recettes globalisées pré affectées correspondent à des recettes globalisées dont l'usage ou l'affectation est prédéterminée. En prévision 2022, dans l'attente d'éléments définitifs, nous avons identifié les mêmes recettes que celles prévues au budget rectificatif 2021 estimées à **4,34M€**.

	Exécution 2019	Exécution 2020	Budget Rectificatif 2021	Recettes prévisionnelles 2022
Fonds recherche (hors Preciput ANR)	1 177 235 €	850 103 €	1 079 666 €	1 080 000 €
Preciput ANR	555 531 €	518 056 €	741 685 €	742 000 €
Prestations/refacturations/autres des unités de recherche	2 595 643 €	1 626 238 €	2 057 304 €	2 057 000 €
ENS Editions dont ventes d'ouvrage	223 149 €	191 962 €	199 950 €	200 000 €
Hébergement de start-ups, licences, rémunérations d'inventions	107 231 €	104 444 €	144 221 €	144 000 €
Institut Français de l'Education	68 060 €	157 927 €	121 316 €	121 000 €
Total	4 726 849 €	3 448 731 €	4 344 142 €	4 344 000 €

2.3.1.3 Les ressources propres de l'Ecole

L'ENS de Lyon génère tous les ans des recettes propres liées à son cycle d'exploitation (loyers des résidences étudiantes, refacturation des charges liées à l'exploitation des bâtiments occupés par les restaurants CROUS, location de salles, formation continue, rupture de l'engagement décennal...).

La prévision de ressources propres 2022 (**4,76M€**) a été calculée à partir des données du budget rectificatif 2021 (5,2M€) modulée des évolutions d'ores et déjà identifiées pour 2022 :

- les nouveaux tarifs pour les droits d'inscription votés par le conseil d'administration, réduits de moitié à la prochaine rentrée universitaire pour les normaliens étudiants.
- la diminution des recettes liées au primes de certificat d'économie d'énergie, qui passeraient de 417k€ au budget rectificatif à 30k€ en 2022. En effet, la recette 2021 est

exceptionnelle et correspond à l'ensemble des travaux du contrat de partenariat ouvrant droit à cette prime.

2.3.2 Les dépenses globalisées prévisionnelles 2022

2.3.2.1 Les dépenses prévisionnelles de masse salariale Etat

La prévision des dépenses de **masse salariale 2022** est estimée à **94 662 977 €** dont : **93 458 427 €** pour les rémunérations et **1 204 550 €** de vacances et dépenses dites "hors-PSOP" (liquidées et payées sans ordonnancement préalable) telles que celles consacrées à l'action sociale par exemple.

La prévision de dépenses de masse salariale 2021 est estimée à 93,3M€, une augmentation de masse salariale de 1,35M€ est donc prévue entre la prévision d'exécution 2021 et le DOB 2022. Les évolutions réglementaires (mise en place de la prime de précarité, prolongation des contractuels doctoraux, mise en œuvre de la LPR 2021, GVT) comptent pour 1,05M€ de cette augmentation. Les actions de l'établissement contribuent de 0,3M€ à l'augmentation (action sociale, vacances, extension en année pleine des recrutements 2021, variation des emplois).

2.3.2.2 Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles relatives à des dépenses de ressources humaines

Les **dépenses de fonctionnement relatives à des dépenses de ressources humaines** s'élèvent à **11 315 220 €**. Ces dépenses concernent principalement des reversements pour les personnes mis à disposition de l'établissement : fondation Main à la Pâte et chargés d'études et de recherche mais aussi depuis 2017, des contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN) pour lesquels l'ENS reçoit la dotation et qu'elle reverse ensuite annuellement à chaque établissement partenaire (10,8M€).

2.3.2.3 Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles « incompressibles »

Les dépenses incompressibles correspondent aux dépenses de fonctionnement pour lesquelles **l'établissement est engagé** vis-à-vis d'un tiers identifiable, comme par exemple : les fluides, les loyers, les marchés, les contrats de maintenance...avec un montant donné.

En prévisions 2022, les dépenses incompressibles ont été **estimées à hauteur de 10,57 M€** (9,8M€ au BR2021). Une augmentation des fluides a été prévue compte tenu de l'extension en année pleine de la mise en service du bâtiment M8 (qui devrait être utilisé à partir de la fin d'été /

rentrée 2021) : +170k€ entre le budget rectificatif 2021 et la prévision 2022. Les dépenses sur marchés et contrats de maintenance ont également été revue en prévision de l'utilisation de ce nouveau bâtiment et compte tenu de nouveaux contrats, notamment à la direction des systèmes d'information.

2.3.2.4 Les autres dépenses de fonctionnement prévisionnelles (hors incompressibles et dépenses liées aux RH), moyens à allouer sur les projets

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2022 – hors dépenses incompressibles et dépenses liées aux ressources humaines – sont estimées à **8,1M€**. Cette estimation se base sur celle du budget rectificatif 2021 et correspond à l'enveloppe à allouer aux CRB sur des projets. Cette prévision sera revue début octobre après les dialogues de gestion.

2.3.2.5 Les dépenses prévisionnelles d'investissement financées sur les moyens établissement

3,77M€ d'investissement sur les moyens établissement sont d'ores et déjà prévus sur l'exercice 2022 et correspondent à des projets identifiés. 3.26M€ correspondent aux prévisions d'investissement récurrent des structures et services de l'Ecole.

	Montant prévisionnel 2022
Restructuration BDL site Descartes	790 000 €
Plexmico	179 000 €
Régulation thermique Monod	700 000 €
Renouvellement étanchéité/toiture/façades/isolations (Descartes)	600 000 €
Aménagement des salles de cours	1 500 000 €
Total projets identifiés	3 769 000 €
PPI Recherche	700 000 €
PPI VPE	100 000 €
Direction du Patrimoine	1 500 000 €
Direction des Systèmes d'Information	400 000 €
ENS Médias	63 000 €
DUNES	50 000 €
Fonds recherche	300 000 €
Prestations de recherche et subventions	150 000 €
TOTAL dépenses d'investissement sur moyens établissement	7 032 000 €

Dans le cadre des dialogues de gestion qui auront lieu de juillet à septembre 2021, il a été demandé aux structures de réaliser une projection des investissements à venir sur 3 ans.

2.4 Les recettes et dépenses fléchées prévisionnelles 2022

2.4.1 Les recettes fléchées prévisionnelles 2022

Pour les « recettes fléchées » (notamment contrats de recherche), les recettes prévisionnelles 2022 correspondent aux recettes identifiées début juin 2021, à partir des contrats connus à ce jour.

Elles sont estimées à un peu plus de **9M€**.

	Exécution 2019	Exécution 2020	Budget Rectificatif 2021	Recettes prévisionnelles 2022 à date (juin 2021)
ANR PIA IDEX	277 538 €	1 071 870 €	616 749 €	1 349 349 €
ANR PIA hors IDEX	138 220 €	461 018 €	1 990 945 €	1 776 858 €
Total ANR PIA	415 759 €	1 532 888 €	2 607 694 €	3 126 207 €
ANR hors PIA	1 763 078 €	2 580 974 €	3 324 575 €	213 804 €
Union Européenne	2 173 232 €	1 840 511 €	4 106 948 €	1 604 829 €
Région	270 005 €	179 367 €	684 286 €	652 569 €
Autres recettes	2 510 054 €	3 316 938 €	3 218 254 €	3 428 815 €
Total ressources sur contrats	7 132 128 €	9 450 678 €	13 941 756 €	9 026 224 €

Les « autres recettes » correspondent à des recettes perçues par des fondations, d'autres établissements publics et ministères, et par des organismes privés.

Les contrats IDEX se terminant au 31/12/2021, des recettes importantes sont prévues en 2022 sur ces contrats. Les encaissements (suite à l'envoi des bilans financiers) vont rembourser les avances de trésorerie que l'établissement a réalisé.

2.4.2 Les dépenses fléchées prévisionnelles 2022

Les dépenses fléchées prévisionnelles ont été analysées par masse (masse salariale, fonctionnement, investissement). S'agissant de l>IDEX et compte tenu de la fin des contrats au 31 décembre prochain, très peu de dépenses sont prévues pour 2022 et essentiellement de la masse salariale.

2.4.2.1 La masse salariale prévisionnelle financée sur contrat de recherche

La prévision de dépenses de masse salariale 2022 sur ressources propres est estimée à **5 964 650€**. Ces crédits concernent des contrats de recherche déjà signés à début juin 2021.

	Exécution 2019	Exécution 2020	Budget Rectificatif 2021	Dépenses prévisionnelles 2022 à date (juin 2021)
ANR PIA IDEX	327 575 €	446 825 €	1 071 062 €	147 694 €
ANR PIA hors IDEX	380 082 €	612 168 €	136 533 €	1 067 700 €
Total ANR PIA	707 657 €	1 058 993 €	1 207 595 €	1 215 394 €
ANR hors PIA	853 504 €	1 030 887 €	1 403 320 €	1 982 756 €
Union Européenne	649 862 €	805 116 €	1 028 858 €	1 331 570 €
Région	169 299 €	322 621 €	294 369 €	266 600 €
Autres	1 300 205 €	1 308 127 €	1 818 616 €	1 168 330 €
Total dépenses sur contrats	3 680 527 €	4 525 744 €	5 752 757 €	5 964 650 €

2.4.2.2 Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles financées sur contrats de recherche

La prévision de dépenses de fonctionnement 2022 sur contrats de recherche est estimée à **3 730 857€**. Ces crédits concernent des contrats de recherche déjà signés à début juin 2021.

	Exécution 2019	Exécution 2020	Budget Rectificatif 2021	Dépenses prévisionnelles 2022 à date (juin 2021)
ANR PIA IDEX	336 339 €	151 622 €	803 141 €	5 200 €
ANR PIA hors IDEX	124 761 €	25 767 €	61 406 €	236 000 €
Total ANR PIA	461 100 €	177 389 €	864 547 €	241 200 €
ANR hors PIA	609 739 €	60 340 €	846 393 €	1 360 041 €
Union Européenne	494 142 €	133 660 €	409 024 €	1 083 866 €
Région	154 818 €	77 454 €	353 239 €	263 079 €
Autres	780 574 €	550 825 €	1 147 233 €	782 671 €
Total dépenses sur contrats	2 500 373 €	999 667 €	3 620 437 €	3 730 857 €

2.4.2.3 Les dépenses prévisionnelles d'investissement financées sur contrats de recherche

La prévision de dépenses d'investissement 2022 sur contrats de recherche est estimée à **3 067 518€**. Ces crédits concernent des contrats de recherche déjà signés à début juin 2021.

	Exécution 2019	Exécution 2020	Budget Rectificatif 2021	Dépenses prévisionnelles 2022 à date (juin 2021)
ANR PIA IDEX	22 729 €	95 524 €	682 603 €	- €
ANR PIA hors IDEX	321 505 €	54 521 €	226 805 €	1 170 000 €
Total ANR PIA	344 233 €	150 045 €	909 408 €	1 170 000 €
ANR hors PIA	203 726 €	320 044 €	275 362 €	250 000 €
Union Européenne	88 313 €	629 835 €	517 673 €	784 100 €
Région	103 464 €	118 218 €	56 000 €	30 818 €
Autres	772 723 €	566 413 €	313 783 €	832 600 €
Total dépenses sur contrats	1 512 459 €	1 784 555 €	2 072 225 €	3 067 518 €

2.5 La charge d'amortissement

La charge d'amortissement globale de l'établissement est estimée à **8 181 934 €** pour 2022. La quote-part des subventions d'investissement à **5 327 659 €**.

La charge d'amortissement non neutralisée (biens acquis sur les moyens de l'Ecole) a été évaluée à **2 854 275 €** pour 2022 dont 2,54 M€ sur les achats et travaux courants et 312 k€ sur les opérations de travaux MOP, FTM du contrat de partenariat. La charge d'amortissement non neutralisée est stable par rapport au budget rectificatif 2021 et aussi par rapport au DOB 2021 (estimée l'an dernier à 2 874 000 €) : certes l'établissement investit et cela fait augmenter la charge d'amortissement mais en parallèle des biens plus anciens sont totalement amortis.

	Exécution 2019	Exécution 2020	Budget Rectificatif 2021	Prévisionnel 2022
Charge d'amortissement non neutralisée	2 649 416 €	3 228 263 €	2 851 254 €	2 854 275 €
Charge d'amortissement globale de l'établissement	7 258 689 €	8 133 782 €	7 900 348 €	8 181 934 €

** Papier issu des forêts européennes*

**DIRECTION
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**
Juillet 2021

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60
www.ens-lyon.fr